République Française
Département
de VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : **29**
En Exercice : **29**
Qui ont pris part à la délibération : **25**
Pour : 25

Séance ordinaire du 14 juin

L'an deux mil vingt trois

et le 14 juin à 19 heures

**Date de Convocation :**
7 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :
**M. Louis DRIEY, Maire**
Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.
**Ont donné pouvoir :**
M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Louis DRIEY
Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Brigitte MACHARD
Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER
Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN
M. Philippe PATITUCCI procuration à Mme Gilberte LAVESQUE
**Absents:** MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES.
**Secrétaire de séance**: Mme Yolande SANDRONE

Arrivée de Mme Majida TRID à 19 heures 17

## Délibération n°39 : Approbation du plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

La commune de Piolenc est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde depuis avril 2009. En 2019, la commune s'est engagée dans la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie.

Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

**Délibération n°39 : Approbation du plan Communal de Sauvegarde (PCS**

-un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
-diverses cartes d'actions qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune, tels que : inondations, feu, (….).

Le rapporteur propose donc au conseil municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Yolande SANDRONE

Le Maire,

MAIRIE DE PIOLENC 84420

Louis DRIEY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 26 juin 2023
Et publication ou notification
Du : 29 juin 2023
Le Maire,

MAIRIE DE PIOLENC 84420